

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE ONZE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 9 mai 2011 à 18 h**, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Stéphane Rouleau, district 1
Éric Milot, district 2
Marc Laurin, district 3

François Boyer, district 4
Mélanie Dostie, district 5
Francis Émond, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jacques Labrosse, Maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.
Madame Stéphanie Parent, greffière, est présente.

**RÉSOLUTION 166-05-11
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente séance à 18h10.

**CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.c.C-19).

**RÉSOLUTION 167-05-11
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil sont présents;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un point à l'ordre du jour est proposé;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil consentent à l'ajout du point proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point suivant :

- 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 625 décrétant un emprunt de quatre millions trois cents mille dollars

(4 300 000 \$) relativement au financement pour des travaux de réhabilitation des infrastructures routières.

RÉSOLUTION 168-05-11
AUTORISATION D'EFFECTUER DES ACHATS – ÉTABLISSEMENT
D'UN CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer des achats dans le but d'établir un Conseil sans papier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à procéder à l'achat de neuf (9) IPAD II, pour un montant ne dépassant pas dix mille dollars (10 000,00 \$), excluant les taxes applicables.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-670.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-dessus mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 169-05-11
AUTORISATION DE SIGNATURE - CONSENTEMENT DES TRAVAUX
D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT les travaux à être effectués sur la côte Saint-Nicholas;

CONSIDÉRANT que le déplacement de lignes de distribution d'Hydro-Québec est nécessaire et que le coût estimé des travaux est de deux cent vingt-neuf mille trois cent soixante-douze dollars et quarante-huit cents (229 372,48 \$) incluant les taxes applicables, tel qu'il appert de l'estimé de déplacement des lignes de distribution portant le numéro de référence DCL-20795046, daté du 14 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'AUTORISER les travaux au montant estimé de deux cent vingt-neuf mille trois cent soixante-douze dollars et quarante-huit cents (229 372,48 \$);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer l'estimé pour le déplacement de lignes de distribution portant le numéro de référence DCL-20795046, daté du 14 avril 2011.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-03-711, projet 2010-04, règlement d'emprunt numéro 612.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2011-01 CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2011

Monsieur le conseiller Éric Milot, donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 544-2011-01 concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 544-2011.

RÉSOLUTION 170-05-11

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 617 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DES SARCELLES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT VINGT CINQ MILLE DOLLARS (125 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE « A »

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l'annexe A du règlement numéro 617 afin de modifier le montant attribuable à la portion des coûts payés par le promoteur afin que ce dernier soit de trente-cinq mille dollars (35 000,00 \$) plutôt que quarante-cinq mille dollars (45 000,00 \$);

CONSIDÉRANT que la modification n'a pas pour effet d'augmenter la charge imputable aux résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER la modification de l'annexe « A » du règlement numéro 617 tel que ci-avant décrit.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 625 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE DOLLARS (4 300 000 \$)

**RELATIVEMENT AU FINANCEMENT POUR DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

Monsieur le conseiller Stéphane Rouleau donne avis de motion qu'à une session ultérieure, sera adopté le règlement numéro 625 décrétant un emprunt de quatre millions trois cent mille dollars (4 300 000 \$) relativement au financement pour des travaux de réhabilitation des infrastructures routières .

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**RÉSOLUTION 171-05-11
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 18h17 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

Jacques Labrosse
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière